



Guide de consultation du cadastre aux Archives cantonales vaudoises

Etabli par Robert Pictet
Photographies d'Olivier Rubin

Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens,
avril 2013

Table des matières

<i>Vos attentes</i>	3
<i>Origine et évolution de votre patrimoine immobilier</i>	
<i>Vos apports</i>	3
<i>Constituer une documentation personnelle</i>	
<i>Nos apports</i>	3
<i>Présenter les sources cadastrales consultables aux ACV</i>	
<i>Différencier le « Cadastre » du « Registre foncier »</i>	
<i>Appliquer une démarche « régressive »</i>	
<i>Etapes « régressives » de votre « généalogie immobilière »</i>	5
<i>Plan cadastral fédéral, mensuration numérique, 1963-2007</i>	
<i>Plan cadastral fédéral, mensuration semi-numérique, 1912-1963</i>	
<i>Plan cadastral fédéral, mensuration graphique, 1882-1912</i>	
<i>La révision du cadastre des bâtiments 1836-1840</i>	
<i>Plan cadastral vaudois, mensuration graphique, 1810-1882</i>	
<i>Le Cadastre vaudois, 1808</i>	
<i>Le « Cadastre de l'Helvétique », 1799-1802</i>	
<i>La période bernoise, 1536-1798</i>	
<i>Période bernoise avec « plans géométriques », 1710-1798</i>	
<i>Période bernoise avec « plans visuels », 1651-1710</i>	
<i>Période bernoise sans « plans », 1536-1651</i>	
<i>La période savoyarde et épiscopale, 1250-1536</i>	
<i>Vous possédez un bâtiment historique</i>	24
<i>Fonds d'archives officiels et privés consultables aux ACV</i>	
<i>Apports des administrations extérieures aux Archives cantonales vaudoises</i>	24
<i>Services de l'Etat de Vaud</i>	
<i>Communes</i>	
<i>Recherches complémentaires</i>	25
<i>Altimétrie et relief – Nivellement général de la Suisse</i>	
<i>Environnement</i>	
<i>Toponymie</i>	
<i>Généalogie</i>	
<i>Bibliographie sommaire</i>	27
<i>Législation</i>	29

Guide de consultation du cadastre

Vos attentes

Origine et évolution de votre patrimoine immobilier

Vous possédez un bien immobilier (bâtiment ou fonds) dans une commune vaudoise et vous désirez retrouver :

- la *première mention* de votre biens fonds ou pour une maison sa *date de construction*, voire ses *transformations* successives,
- la *succession* de ses propriétaires,
- l'évolution de son *environnement urbain/campagnard*.

Vos apports

Constituer une documentation personnelle

La « généalogie » de vos biens immobiliers (fonds/bâtiments) implique la connaissance des :

- localisation *géographique* : commune, lieux-dits, numéro de parcelle/d'article,
- succession des derniers *propriétaires* (grands-parents, ancêtres éloignés, etc.),
- *transactions immobilières* (actes notariés, tels achats, ventes, échanges, cédules, testaments, plans de situation, etc.).

Si vous habitez une demeure ancienne, de caractère historique, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, un extrait du *Recensement architectural du Canton de Vaud*, est consultable au Greffe municipal de la commune ou au Service technique (inter)communal. Le *Recensement* a été élaboré pour l'ensemble du canton par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) à Lausanne, URL www.dinf.vd.ch/ chapitre *Patrimoine bâti*, rubrique *Monuments et sites*. Consultez également la *bibliographie sommaire*, p. 27.

Nos apports

Présenter les sources cadastrales consultables aux ACV

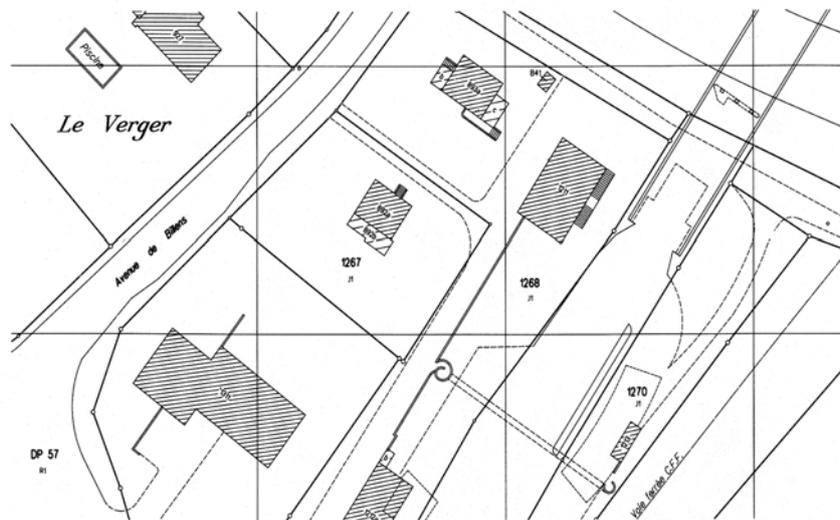
- Période cantonale dès 1803 : « Cadastre » et « Registre foncier » fonds **GB**, Plans cadastraux, **GD**, Cadastres originaux, **S**, versements officiels entre 1985 et 1995, et **SB**, versements officiels depuis 1995.
- Période révolutionnaire (1798-1803) : Cadastre vaudois (1808) et Cadastre de l'Helvétique (1799-1802), fonds **GB** et **GD**.
- Période bernoise (1536-1798) : « Plans visuels et géométriques » et « Terriers », fonds **GB**, sections **F** et **D** « Notaires ».
- Sources savoyardes médiévales sections **A**, Epoque savoyarde et épiscopale (1250-1536), **IB**, Inventaire blanc (1760), **C**, Parchemins et papiers (10e-19e siècles) et **D**, Notaires (1250- 1837).

Différencier le « Cadastre » du « Registre foncier »

Le « *Cadastre* » – et plus précisément le « plan cadastral » et la « *Mensuration cadastrale* » qui lui est associée, ainsi que le « Registre cadastral original »- portent sur la mensuration du sol, décrivent des situations statiques à des moments déterminés et constituent une approche « topographique » (géographique).

**Plan cadastral
mensuration numérique**

Echelles 1:500 à 1:5000

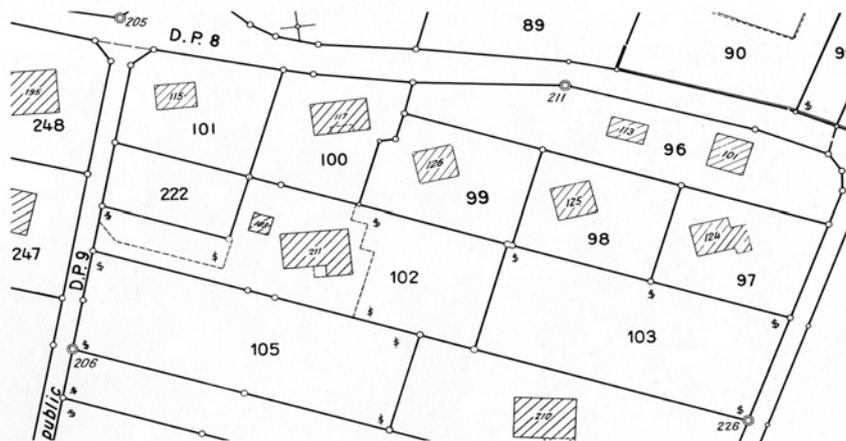


Moudon, année 1989 (réduction du plan cadastral)

Fig. 1.- Données numériques de la Mensuration cadastrale, issue de la Base de Données Cadastre Officielle (BDCO), après 1963, dont le PLAN CADASTRAL FEDERAL et le PLAN D'ENSEMBLE, consultables à l'Office de l'information sur le territoire (OIT) à Lausanne, au Registre foncier ou à la commune, par les données de la mensuration numérique et au travers du logiciel Géoplanet. (PLANCATO, Service du cadastre et du Registre foncier, VD 2.4, Lausanne, 1990).

**Plan cadastral
mensuration semi-numérique**

Echelles 1:250 à 1:5000



Romanel-sur-Morges, année 1963 (réduction du plan cadastral)

Fig. 2.- PLAN CADASTRAL FEDERAL, semi-numérique, 1912-1963, sur feuille d'aluminium ou papier fort, accompagné d'un film. ACV, SB 28, 1932. (PLANCATO, Service du cadastre et du Registre foncier, VD 2.3, Lausanne, 1990).

Le « *Registre foncier* » traite des transactions immobilières, des charges et des servitudes. Il favorise une approche « juridique ».

Les documents administratifs sont soumis en principe à un *délai de réserve* de **30 ans**. La majeure partie des sources cadastrale est donc **librement consultable**.

Appliquer une démarche « régressive »

Partir du document récent pour aller au document ancien
--

Etapes « régressives » de votre « généalogie immobilière »

A chaque étape, vous trouverez l'état des fonds et des bâtiments au moment de la mise à jour du cadastre : nom du propriétaire, état des fonds et des bâtiments, mais pas la date de construction ou de transformation du bâtiment. Renouveler l'opération à chaque mise à jour jusqu'à ce que les renseignements soient localisés : début 20e (1905-1932), fin du 19e (1880-1912), milieu 19e (1850-1860) et début 19e siècles (1810-1830), époque bernoise (1536-1798)
--

Le plan cadastral fédéral mensuration numérique 1963-2007 (Fig. 1)

En cours de numérisation. Cette prestation est extérieure aux ACV (Logiciel Géoplanet, base de données BDCO). Elle est assumée par les services de l'Etat, partiellement contre émoluments. Voir *Apports des administrations extérieures*, p. 24.

Le plan cadastral fédéral mensuration semi-numérique 1912-1963 (Fig. 2)

Plaques d'aluminium, film et/ou papier, échelle 1 : 250 à 1 : 5.000, couverture cantonale partielle (25%), levés entre 1932 et 1973, consultables en **SB 28**, mais ne contenant pas de répertoire (lieux-dits, propriétaires). Consultez les archives du Registre foncier, en **S** et **SB**. Voir *Guide de consultation du RF*.

Le plan cadastral fédéral, mensuration graphique, 1882-1912 (Fig. 3 et 4)

Volumes reliés ou feuillets en cartables, échelle 1: 250 à 1: 4.000, à la toise vaudoise, puis en pose fédérale, couverture cantonale partielle (65%), mensurations graphiques, levés entre 1882 et 1912. Fonds **GB** (Fig. 3, verso) et le cadastral original, fonds **GD** (Fig. 4, verso).

Problématique : connaissant la commune et le lieu-dit, recherchez la succession des propriétaires et la date de construction d'un immeuble. Par exemple, vous recherchez un immeuble situé à Aigle, lieu-dit Dessous-le-Boug.

Consulter le *plan cadastral original*, fonds **GB** (Fig. 3, verso)

- Commander le/les volumes de « plans » couvrant la commune concernée, à la date voulue, soit *Aigle*, **GB 1 f 1/1**. Plans d'Aigle, 1884.
- Consulter le *Répertoire alphabétique des noms locaux* (lieux-dits), en tête du volume avec renvois par lieux-dits, soit *Dessous-le-Bourg*, par *tome* ou *volume*, soit *vol. I*, puis au *folio* correspondant, soit folio 3.

- Ouvrir le *Plan cadastral original* au folio 3
 1. Chaque folio lève le parcellaire du bourg et/ou d'une portion du territoire, dont *Dessous-leBourg*.
 2. Chaque article du plan porte un numéro de renvoi de folio (verte), *no. 1*.
 3. Les renvois explicitent le contenu des numéros de renvoi de folio (verte, *no. 1*), à sa droite, le «numéro d'article, (rouge, *no. 1471*), puis la surface (en noir), soit *1 are, 20 centiares*, la nature du fonds, soit *Grange et écurie* et le nom du propriétaire, soit *Dutoit, Louise, née Ansermoz, femme d'Arnold [biffé Ansermoz, Henri-Louis, ffeu [=fils de feu] Jacques-Louis]*.
 4. Le nom du propriétaire antérieur [Ansermoz, Henri-Louis] est essentiel. Il vous permettra de vous guider dans le *Cadastré original*, pour expliciter les données du *Plan cadastral*.

Consulter le *Cadastral original*, fonds **GD** (Fig. 4)

1. Commander le cadastre original correspondant au plan cadastral **GB 1 f 1/1**, Plans d'Aigle 1884, soit **GD 1/9**, Cadastre original 1890.
2. Consulter le « Répertoire alphabétique » en fin de volume, sous *Ansermoz, Henri-Louis, ffeu Jacques-Louis*, nom du propriétaire précédent [biffé].
3. Le répertoire vous renvoie aux *folios du cadastre original*, soit 31-34.
4. Le folio 31 mentionne le nom du précédent propriétaire, *Ansermoz, Henri-Louis, ffeu Jacques-Louis*, biffé au profit du nouveau propriétaire, *Dutoit, Louise, née Ansermoz, femme d'Arnold*.
5. Le cadastre original mentionne le numéro d'article 1471 (rouge), le folio du plan, 3, le numéro de parcelle 1, et précise la *Désignation des immeubles* (A Aigle, Dessous-le-Bourg, grange et écurie de 1 are 20 centiares), la *Nature des immeubles* (Bâtiment), la *Surface des immeubles* (1 are, 20 centiares), pour les *Bâtiments*, la *Nature par article* (valeur fiscale par catégorie d'immeuble), et sa *Valeur* (le *Prix par article*) fiscale. Des informations complémentaires faciliteront votre recherche dans le RF (la décision du Tribunal civil d'Aigle le 14 novembre 1883, la date du partage, au 21 mars 1884, instrumentée par le notaire Deraméru, PV [Procès-verbal] no. 17, renvoi à un nouveau numéro d'article [« au 1470, fol[io] 322, etc.]).

Ces informations mentionnent la situation d'un immeuble à une date donnée : vous y trouverez le nom du propriétaire, voire de son prédécesseur, la nature du bâtiment (grange, maison d'habitation), mais pas la date de construction du bâtiment.

La révision du cadastre des bâtiments 1836-1840, fonds GEA, GEB et GD (Fig. 5-7)

Problématique : Vous connaissez le lieu-dit, la nature du bâtiment et le nom du propriétaire, recherchez la date de construction du bâtiment.

Cette révision apparaît particulièrement utile pour connaître l'âge de construction ou de mention des *bâtiments construits avant 1840*. Par *Décret sur la révision du cadastre des bâtiments du 2 janvier 1836*, le Conseil d'Etat décida que lors de l'établissement du nouveau cadastre des bâtiments, vers 1840, le receveur allait mentionner pour chaque commune, sur la base des cadastres en vigueur, et pour chaque bâtiment recensé des :

District d'Aigle

CAD

CADASTRES		PLANS		PROPRIÉTAIRES		VENDEURS		DÉSIGNATION DES BÂTIMENS.
Article	Folio	Folio	Devis	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	
39	153	72	33	56	Ansermoz	Louis David fils de Abram Louis		Chez Glaciers, soit Devins, le Bourg, maison n° 10, au-dessous de l'église, la maison à main droite de la rue.
41	154	"	"	66	La	Die		Déjà vu, Devins, sous le toit au pignon n° 8, Devins
204	297	"	7	23	La	Die		Et Nellys, Chales, sous le toit au pignon
400	39	13	62	113	Ansermoz	Etien David fils de Et. Ab-		En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
666	38	"	"	155	La	Die	Ansermoz	Au dit lieu, maison de 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
598	81	9	55	88. 89	Ansermoz	Pierre Emanuel, Jean David & Louis fils de Et. David, fils de Et. David		En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
598	52	"	62	69	Ansermoz	Pierre Emanuel, Jean David & Louis fils de Et. David, fils de Et. David		En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
602	579	306	"	167	Ansermoz	Ante Abram David fils de Et. David (Vendeur) Jean David & Louis fils de Et. David (Vendeur) Et. David fils de Et. David	Vauvros	En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
776	305	805	62	89	Ansermoz	Pierre Emanuel, Jean David & Louis fils de Et. David, fils de Et. David		En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
72	26	7	33	2	138	Ansermoz	Louis fils de Et. David	Chez Devins, soit Devins, le Bourg, maison n° 10, au-dessous de l'église, la maison à main droite de la rue.
251	28	31	33	38		La	Die	En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.
555	110	114	110	40	Arvola	Josias Emanuel & Et. David fils de Et. David, fils de Et. David		En la fontaine, Grange, 8 places, 2 ^e au sud, par la maison à main gauche de l'église de l'église.

Fig. 5.- TABLEAU DES BATIMENTS DRESSE PAR LE RECEVEUR, 1836-1840. Volume oblong, vert foncé, renvoie aux numéros du Procès-verbal de la Commission (petits carnets vert clair), au cadastral original et au plan cadastral (ACV, GEA 1/1).

251 28 Ansermoz, Louis.
C'est un terrain
de 100 an. tel. de 100 an.
C'est un terrain en pierre et bois, couvert en bois -
S'élève de 80' au sud, 2. age plus de 50. ans -
Vente présumée 600.
Vente réelle 100.

252 27 Le même -
Grange de bois -
C'est un terrain de 100 an. tel. de 100 an.
C'est un terrain en pierre et bois, couvert en bois -
S'élève de 1800' au sud, 3. age plus de 100. ans.
Vente présumée 1200.
Vente réelle 1200.

Ces deux articles 28. et 27. quoiqu'ils soient dans le même terrain
et séparés au plan, ont été approuvés à part, comme étant
effectivement le produit de deux terrains différents
et un seul terrain.

Fig. 6.- PROCES-VERBAUX DE LA COMMISSION DE TAXATION, 1836-1840. Carnet de petit format, vert clair, renvoie aux numéros d'article du cadastre original, présente un descriptif de l'immeuble et son âge approximatif de construction (ACV, GEB 1/1).

- (1) Tableaux dressés par le receveur, 1836-1840, fonds **GEA** (Fig. 5, verso).
- (2) Procès-verbaux de la Commission de taxation de district, fonds **GEB** (Fig. 6).
- (3) Tableau des bâtiments de la Commission centrale, 1836-1840, fonds **GD** (Fig. 7).

Par hypothèse, vous avez situé le bâtiment « Dessous-le-Bourg » à Aigle, appartenant suite aux modifications successorales survenues depuis la levée du cadastre de 1880-1884, à « Louis, ffeu Jacques Ansermoz, à Aigle ».

(1) Consulter les *Tableaux dressés par le receveur, 1836-1840*, fonds **GEA** (Fig. 5).

- Commander le/les volume(s) de « Tableaux » couvrant la commune concernée, soit *Aigle, GEA 1/1*.
- Ouvrir le volume oblong (60/40 cm, vert foncé), au nom du propriétaire, mentionné par ordre alphabétique, *Ansermoz, Louis, ffeu Jacques*, folio 2.
- Dans la marge de l'extrême gauche, un numéro souvent biffé renvoie au numéro du *Procès-verbal de la commission de taxation, GEB* (petits carnets vert clair), soit numéro 251.
- La 1^e colonne à gauche renvoie au *Cadastre original* en vigueur, folio 7, et au numéro d'article 28 (auparavant 27).
- La 2^e colonne renvoie au *Plan cadastral original* en vigueur, folio 31, et au numéro de parcelle 33.
- La 3^e colonne *Propriétaires*, mentionne nom et prénom, la 4^e celui du vendeur, s'il existe. Le receveur mentionne ici l'évolution intervenue depuis l'établissement du cadastre original, en 1820-1823, soit « la grange et l'écurie qui sont séparées de ce bâtiment et forment un article distinct ».
- La 5^e colonne précise la *Désignation des bâtiments* (description), puis la *Contenance des bâtiments* (Surface) et sa valeur vénale à la date indiquée.
- Sous *Observations*, le receveur mentionne « Indiqué au Plan sous le nom de Jacques Ansermoz pour la totalité. En pierre, couvert en tuiles ».
- Enfin les *Estimations des Commissions de districts* et des *Observations*.

(2) Consulter les *Procès-verbaux de la commission de taxation de districts*, fonds **GEB** (Fig. 6).

- Commander le/les volume(s) de « Procès-verbaux » couvrant la commune concernée, soit *Aigle, GEB 1/1*.
- Ouvrir le carnet de petit format (25/35 cm., vert clair), au numéro du procès-verbal indiqué dans la marge de l'extrême gauche du « Tableau des receveurs », **GEA**, soit 251.
- La colonne du milieu renvoie au numéro d'article du *Cadastre original, GD* no. 28. Le Plan cadastral original indique no. 27, mais le receveur précisera : « Ces deux articles 28 et 27, quoique portés ensemble au Tableau et séparés au plan, ont été appréciés à part, comme étant effectivement séparés et pouvant se vendre très facilement l'un sans l'autre ».
- La colonne de droite donne un descriptif détaillé de l'immeuble : les matériaux de construction utilisés (soit Bâtiment en pierre et bois, couvert en bois), le prix de revient (ici, 80 frs., son état de conservation (noté de 1 à 8, ici 2), son âge de construction (approximatif), ici « plus de 50 ans », sa « valeur pour vente présumée (valeur vénale), soit 60 frs., et sa « juste valeur » (valeur fiscale), soit 40 frs. *La date de construction remonte donc à 1786-1790, au plus tôt.*

No	Propriétaires au Cadastre		Cadastre		Plans		Localités	Désignations	Évaluations de la Commission	Faxes	Coteurs
	Noms	Rénoms	Art. 1830	Folios	Folios	Blancs					
31	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	31	4	33	11 49	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
32	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	32	5	34	11 50	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
33	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	33	6	35	11 51	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
34	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	34	7	36	11 52	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
35	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	35	8	37	11 53	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
36	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	36	9	38	11 54	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
37	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	37	10	39	11 55	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
38	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	38	11	40	11 56	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
39	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	39	12	41	11 57	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8
40	Ansermet	Plan de la Cour de la Cour	40	13	42	11 58	La Fontainay	Maison d'habitation ayant stable à l'arrière	3 000	3 00	18 7/8

Fig. 7.- TABLEAU DES BATIMENTS DE LA COMMISSION CENTRALE, 1836-1840, renvoie au numéro du procès-verbal de la Commission de taxation de district (ACV, GEB 1/1) et reprend les éléments relevés dans ces procès-verbaux (ACV, GD 1/8).

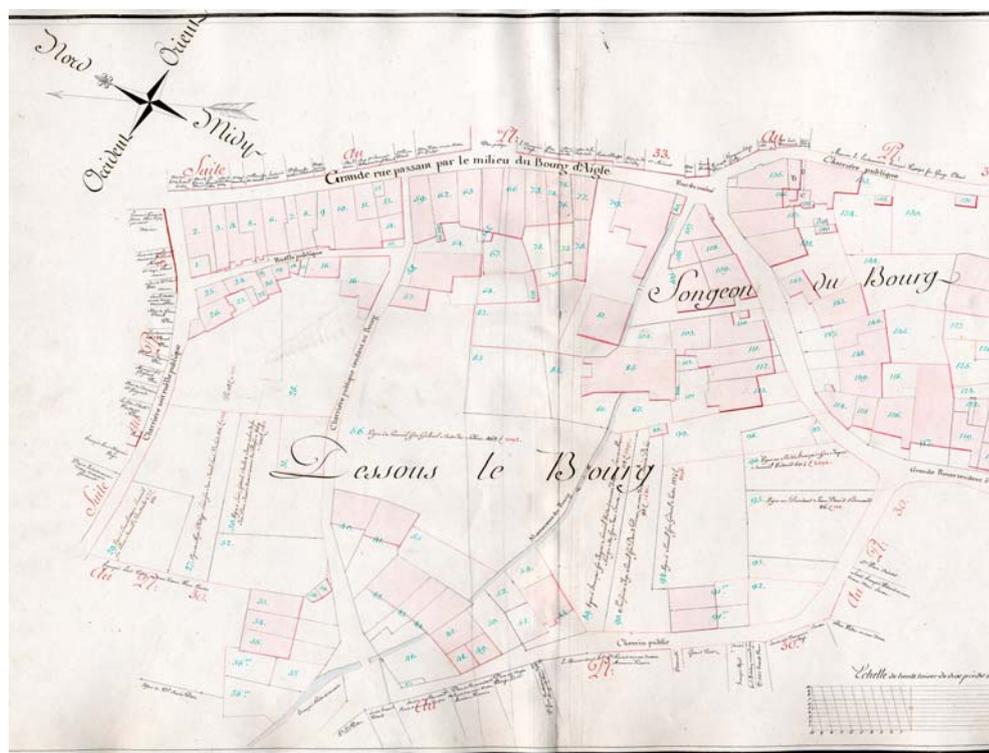


Fig. 8.- PLAN CADASTRAL VAUDOIS, mensuration graphique, Aigle 1820-1823 (ACV, GB 1 e/2), par David Cossy. Chaque fonds est localisé par le lieu-dit, le numéro de renvoi de folio (vert) qui correspond à la liste des renvois (noir). Le numéro d'article n'existe pas encore, mais une lettre majuscule « B » et un numéro (rouge foncé), renvoient au cadastre original des bâtiments (ACV, GD 1/7) ».

(3) Consulter les *Tableaux des bâtiments de la commission centrale, 1836-1840, fonds GD*, Cadastre original, résultats des travaux antérieurs de la Commission de districts. (Fig. 7)

- Commander le/les volume(s) de « *Tableaux des bâtiments de la commission centrale, 1836-1840* » couvrant la commune concernée, *Aigle, GD 1/8, Ansermoz, Louis, ffeu Jacques*.
- La 1^e colonne de gauche comprend des *numéros d'ordre*, à usage interne des receveurs (sans intérêt pour votre recherche).
- La 2^e colonne comprend le *numéro du procès-verbal* [de la Commission] qui reprend le numéro des *Procès-verbaux de la Commission de taxation de districts, GEB 1/1*, soit 251 et 252.
- Les colonnes suivantes reprennent presque intégralement les éléments relevés dans les procès-verbaux, carnets de petit format, vert clair), **GEB 1/1**.
- Le Cadastre des bâtiments, **GF 1/5** reprend le numéro d'ordre du Tableau des bâtiments de la Commission centrale, **GD 1/8**. Voir *Guide de consultation du RF*.

Les *Tableaux dressés par le receveur, 1836-1840, GEA*, ainsi que les *Procès-verbaux de la Commission de taxation de districts, GEB*, complétés par les *Tableaux des bâtiments de la Commission centrale, GD*, vous renseigneront sur l'âge approximatif, la valeur et les matériaux de construction des **bâtiments édifiés avant 1840**.

Plan cadastral vaudois, mensuration graphique, 1810-1882

La mise à jour du cadastre a été effectuée entre 1820 et 1823, fonds **GB** (Fig. 8).

Par hypothèse, vous avez situé le bâtiment « Dessous-le-Bourg » à Aigle, appartenant suite aux modifications successorales survenues depuis la levée du cadastre de 1880-1884, à « Jacques Ansermoz, ffeu Jean-Jacques Ansermoz à Aigle ».

- Commander le/les volume(s) de « plans » couvrant la commune concernée, à la date voulue, soit *Aigle, GB 1 e 2, Plans d'Aigle, 1820-1823*.
- Consulter le *Répertoire alphabétique des noms locaux* (lieux-dits), en tête du volume avec renvois par lieux-dits, soit *Dessous-le-Bourg*, par *volume* ou par *tome*, s'il y en a plusieurs, puis au *folio* correspondant, soit 31.
- Ouvrir le *Plan cadastral* au *folio 31*.

Chaque folio lève le parcellaire du bourg et/ou d'une portion du territoire, dont *Dessous-le-Bourg*.

Chaque bien-fonds du plan porte un « numéro de renvoi de folio » (verte), *no. 33*.

Les « renvois », en noir (Fig. 9) explicitent le contenu des « numéros de renvois de folio » (vert), *no. 33* et la description de son contenu, soit :

- la désignation des immeubles, des fonds (vigne, pré, champ) ou des bâtiments (maison d'habitation, grange, étable, moulin), soit *grange, écurie et place*,
- le nom et le prénom du propriétaire, soit à *Jacques, ffeu Jean-Jacques Ansermoz*,
- la surface de l'article, soit *23 t[oises]*, suivi de la lettre « B » accompagnée d'un numéro, 27,

Renvois

1	Maison à Louis & Susanne Louis enfant de feu David Sauve 13 1/2 L B 327.
2	Maison à Pierre & Samuel feu Jean David & Jacques avec parage coté X sous celle de Jean Maurice feu Louis Gauthier 17 L B 317.
3	Maison à Jean Maurice feu Louis Gauthier 11 L B 283.
4	Maison indivise entre le Municipal François Louis Pierre David, Abram & Rose fils de feu Louis François Guignard 15 L B 296. & Louis & Marie enfant de feu J. P. feu François Guignard
5	Maison à Samuel Louis feu Pierre Guittevin sur la dernière de laquelle est un logement à Jacques Bichembaud (15 L 298. & 457.
6	Maison à Louis-Frédéric feu François Louis Wintouried 15 1/2 L B 610.
7	Maison à Pierre David feu Jean Pierre Dubuis 8 1/2 L B 242. indivisi avec sa femme Rose Soup
8	Maison & Place au synde Municipal François feu Jacques & Samuel Wittard 12 L B 327.
9	Maison à François feu Jacob & Pédre 11 L B 460.
10	Maison au Major Philippe Louis feu Jean Jacob Louis De loir 25 1/2 L B 309.
11	Maison à François Louis feu Josias Normand 8 1/2 L B 390.
12	Maison de François à André François Louis Normand sous la Maison de François Dufrene 2 L B 391.
13	Maison à François fils d'Abram Dufrene sous laquelle est un Atelier de Menuiserie à François Bismund
14	Salé & Remise au Commandant François Louis feu Pierre François Ruchet au nom de son Mariage feu Philippe Rossier 7 L B 472.
15	Place d'entrée indivise entre le Commandant François Louis Ruchet au nom de son Mariage & Marienne Rossier & le Major Philippe Louis feu Jean Jacob Louis De loir 2 L B 472.
16	Maison, Grange & Buaton & Place à Philippe Louis feu Jean Jacob Louis De loir 32 1/2 L B 208.
17	Place au Synde François Constantin feu Jacques & Samuel Wittard 14 L B 588.
18	Buaton à Pierre David feu Jean Pierre Dubuis 2 L B 242. indivisi avec sa femme Rose Soup
19 & 20	Remise Buaton & Salé à Louis-Frédéric feu François Louis Wintouried 7 L B 611
21	Buaton indivisi entre François Louis Pierre David, Abram & Rose enfant de feu François Guignard 15 L 298. & 457.
22 & 24	Remise, Buches &c. à Jean Maurice feu Louis Gauthier 8 L B 283.
23 & 26	Maison, Buaton, Remise & Place à Abram feu Abram Wittard 18 L B 598.
28	Jardin à Philippe Louis feu Jean Jacob Louis De loir 115 L ou 755.
31	Jardin à Othon Veillon feu Gabriel Isaac de Bex au nom de son Mariage Louis feu Jean François De loir 2602. 304 L
32	Signe aumône 70 L 2603.
33	Grange Louis & Place à Jacques feu Jean Jacques Ansermoz 23 L B 27.
34	Grange, Louis & Place indivise entre Pierre & François fils d'Abram Dufrene 28 1/2 L B 255.
35	Grange, Louis & Place à François feu David Jacques 22 L B 250.
36 ^{1^{re}}	Jardin à Jean David, Pierre, Madeleine & Marienne enfant de feu David Buthis 16 L 443.
36 ^{2^{de}}	Jardin à François & Emmanuel feu Jean Pierre Costaz pour chacun 1/2 de 27 L 22112.
37	Jardin à François fils d'Abram Dufrene 15 L 985.

Fig. 9.- Les renvois du PLAN CADASTRAL 1820-1823, précisent le numéro du bien-fonds, le nom des propriétaires et la page du cadastre des bâtiments « B » + numéro. Dès 1815, la mise à jour du plan vaudois sépare le Cadastre original en « Cadastre des fonds » (F) (prés, champs, etc.) et « Cadastre des bâtiments » (B) (maison, grange, etc.) (ACV, GB 1 e 2).

Jacques feu Jean Jacques Ansermoz d'ail F^ol. 7

MUTATIONS	ARTICLES	PLANS.		DÉSIGNATION DES BATIMENS.	TOISES.	PRIX.
		Folio.	N ^o .			
	26	33	138	Au Bourg Maison 6 3/4 toises sous la maison de Jean Pierre ministre du midy, et celle à Louis Corniche, du nord.	6 3/4	865 1
	27 28	31	331 332	Sous le Bourg Grange Grange, Buatons et Place, 28 1/2 toises, sous le vigna & cette maison au nom d'Isaac B'rivant, et la grange et place à Pierre Dufrene d'ail.	24 1/2	220 1

Francs.

Fig. 10.- CADASTRE ORIGINAL DES BATIMENTS (B), 1825, mentionne les numéros d'article (rouge) et de renvoi de folio (noir). Il précise la Désignation des bâtiments, la Surface des immeubles et leur Valeur. Dès 1815, le Cadastre original sépare les fonds (F), des bâtiments (B) (ACV, GD 1/7).

- la lettre « B » (minuscule rouge dans la liste des renvois), renvoie au « cadastre original », dans le cas présent le « cadastre original des bâtiments », et au « numéro d'article », 27/28 (en minuscule rouge dans la liste des renvois), en **GD 1/7**, folio 7, levé conjointement au *Plan cadastral* de 1820-1823.

Consulter le *Cadastre original*, fonds **GD** (Fig. 10)

1. Commander le cadastre original correspondant au plan cadastral **GB 1 e 2**, Plans d'Aigle 1820-1823, soit **GD 1/7**, Cadastre original des bâtiments 1825.
2. Consulter le « Répertoire alphabétique » en fin de volume, sous *Ansermoz, Jacques, ffeu Jean-Jacques*].
3. Le répertoire vous renvoie aux *folios du cadastre original des bâtiments*, soit *folio 7*.
4. Le cadastre original des bâtiments mentionne le numéro d'article 27/28 (rouge), le folio du plan, 31, le numéro de renvoi de folio 33/38 (noir), et précise la *désignation des bâtiments* (A Aigle, Sous-le-Bourg, grange, grangette, बातon et place, et les confins et écurie), la *surface des immeubles* (24,5 toises) et sa *valeur* (le *Prix*, rouge) fiscale (220 frs.). Des informations complémentaires peuvent faciliter votre recherche dans le Registre foncier.

Comme précédemment, ces informations mentionnent la situation d'un immeuble à une date donnée : vous y trouverez le nom du propriétaire, voire de son prédécesseur, la nature du bâtiment (grange, maison d'habitation), sa valeur, mais pas la date de construction du bâtiment.

Remarques : Cadastre des fonds et des bâtiments :

- Dès 1815, la mise à jour du plan vaudois sépare le *Cadastre original* en « Cadastre des fonds » (F) (prés, champs, etc.) et « Cadastre des bâtiments » (B) (maison, grange, etc.).
- Au début du XIXe siècle, certains plans cadastraux originaux possèdent sur les relevés de lieux habités des numéros de « renvois » à usage interne, sans rapport immédiat avec le cadastre original. Ainsi le plan de Romainmôtier, **GB 274 a 2**, folios 1-2, « A Romainmôtier », comprend sur le relevé des maisons, un numéro de renvoi (noir), complétés des numéros de renvoi de folio (vert) et des numéros d'articles (rouge).

Folio 15		C ^{te} Geveon		Büttlin		CONTENANCES.										PRINX DES FONDS			
MUTATIONS	ARTICLES	PLANS		DESIGNATION DES IMMEUBLES.											PRINX DATER	PAR FOIE	PAR ARTICLE.		
		Folio	N ^o		Terres	Jardins	Vignes	Prés	Champs	Bois	Pâturages	Étangs	Prés	Terres				Prés	Terres
	101	129	1	terre de Soue des Dels et S.D. tout cont.	36													120	90
	102	191	7	Pottau: Amis de Luz Biring Lt				28										107	70
	103	79	11	Tier de la Son. (P. Ance) m. d. Charité						160								320	105
	104	117	32	Sung. de Douig & Schingber C. (M. de)														220	
	105	111	62	Benevy. Cuy. Douig P. Le Comte Lt				27										220	120
C ^{te} Jean Jacques Ansermoz																			
	106	110	11	Sung. Douig ou Bütlin Lt Luz Dufour C.														220	

Fig. 11.- CADASTRE VAUDOIS 1808, comprend l'état descriptif des fonds et des bâtiments. Il n'est pas accompagné de plans cadastraux, mais utilise le dernier plan de la période bernoise, d'où de fortes différences de propriétaires (ACV, GD 1 / 2 et 1/3).

CADASTRE des Immeubles de la Commune de															District de	
Noms et Prénoms des Propriétaires	Nombres des Fonctions	Noms des local.	Nature des Immeubles	Deux limites principales	Contenance fixe ou approximative	Mutations		Évaluation et principal moyen des prix	Répartition par objet	Répartition de la Ch. d'Etat	Servitudes et leur évaluation en argent	Observations diverses				
						Époque	Prix									
H. Agnes de Bütlin	129	1	terre		36			500	300							
Geveon Büttlin	191	7	terre		28			150	150							
	79	11	terre					375	375	36	145	90				
	117	32	terre					270	270	81	285					
	111	62	terre					200	900	27	130	120				
	110	11	terre					270	90	80	90					
	117	32	terre					312	129	140	25	75				
	111	62	terre					180	180	34	795					
	110	11	terre					215	215	61	185					
	117	32	terre					201	205	38	755					
	110	11	terre					220	225	330	115	105				
	117	32	terre					455	490	116	335					
	110	11	terre					325	325	774	785					
	117	32	terre					200	200	310	220	1/2				
Jean Jacques Ansermoz	110	11	terre					600	200	310	220	1/2				

Fig. 12.- Le CADASTRE DE L'HELVETIQUE, 1799-1802, renvoie aux plans géométriques d'époque bernoise (ACV, GB 1.c.), aux numéros de renvoi de folio et aux articles et mentionnent le nom du propriétaire et la nature des immeubles (ACV, GD 1/1).

Le Cadastre vaudois, 1808

Le Petit Conseil (Conseil d'Etat) ordonna en 1805 la levée du premier cadastre cantonal, dit « Cadastre vaudois », couverture cantonale complète, mensuration graphique, achevée en 1808. Ces cadastres comprennent dans un même volume, à la suite, l'état descriptif des fonds (prés, champs) et des bâtiments (maison, grange). Ils sont consultables comme « cadastre original », dans le fonds **GD**.

Ce *cadastre vaudois* n'est pas accompagné de « plans cadastraux », mais utilise le dernier plan de la période bernoise, de la seconde moitié du 18e siècle, fonds **GB**, d'où de fortes différences de propriétaires.

Par hypothèse, vous avez situé le bâtiment « Sous-le-Bourg » à Aigle, appartenant suite aux modifications successorales survenues depuis la levée du cadastre de 1820-1823, à « Jean-Jacques Ansermoz à Aigle ».

Consulter le *Cadastral original* correspondant, **GD 1/2 et 1/3** (Fig. 11).

5. Commander le cadastre original correspondant à la commune, *Aigle*
6. Consulter le Répertoire alphabétique en fin du 2e volume, **GD 1/3**, p. 2, sous *Ansermoz, Jean-Jacques*].
7. Le répertoire vous renvoie aux *folios du cadastre*, 85.
8. Le folio 85 mentionne le numéro de l'article (rouge), 846, la page du plan cadastral d'époque bernoise, **GB 1 c 1**, 113; le numéro d'article (noir), 14; le nom du propriétaire, *Jean-Jacques Ansermoz*, la *Désignation des immeubles* (Sous-Bourg, Grange), la contenance et la valeur des fonds.

Le «Cadastre de l'Helvétique », 1799-1802

Elaboré entre 1799 et 1802, le « Cadastre de l'Helvétique », couverture cantonale partielle, lie la période cantonale à l'époque bernoise.

Le *Cadastre de l'Helvétique*, succède aux «terriers»¹ (registres descriptifs qui ont trait à la « terre ») et aux « grosses de reconnaissances»², d'époque bernoise.

Ces cadastres comprennent dans un même volume, à la suite, l'état descriptif des fonds (prés, champs) et des bâtiments (maison, grange). Ils sont consultables comme « cadastre original », fonds **GD**.

Ce *cadastre de l'Helvétiques* n'est pas accompagné de « plans cadastraux », mais utilise le dernier plan de la période bernoise, de la seconde moitié du 18e siècle, fonds **GB**, d'où de fortes différences de propriétaires.

¹ L'introduction de la section **F** « Terriers » comprend un glossaire des principaux termes utilisés, accompagné d'une bibliographie. Voir aussi *Guide des Archives cantonales vaudoises*, 1993, pp. 47-52.

Terrier ou *Grosse de reconnaissances*. Livres regroupant les *reconnaissances* prêtées par le tenancier à son suzerain (ou seigneur). Les reconnaissances sont des actes réunis en volumes par le commissaire arpenteur, actes dans lesquels le tenancier reconnaît (d'où le terme de reconnaissance) tenir des biens fonciers d'un ou plusieurs seigneurs (villes, communes, hôpitaux, institutions caritatives ou particuliers). Il y précise les limites des articles et le montant des redevances. Les reconnaissances indiquent parfois les tenanciers antérieurs au reconnaissant durant plusieurs décennies, d'où leur intérêt généalogique.

² Le *Rentier* est un registre parallèle à la *Grosse*, mais d'un volume plus restreint et d'un maniement plus facile sur lequel le commissaire ou le receveur indiquaient le nom du tenancier, la liste de ses biens-fonds, la redevance attachée à chaque article et la somme totale à verser. Le *Rentier* est un instrument fiscal.

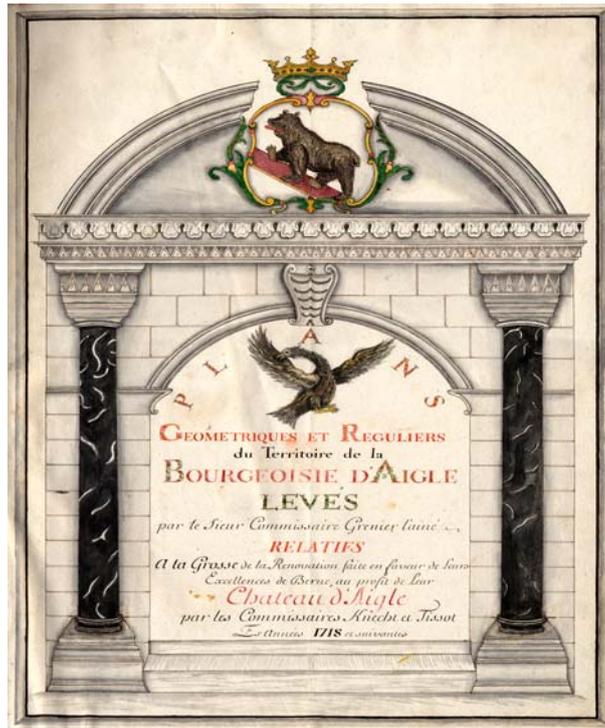


Fig. 12.- Frontispice du PLAN GEOMETRIQUE d'époque bernoise, Aigle 1718 (ACV, GB 1. c.1).

<p style="text-align: center;">REPERTOIRE ALPHABETIQUE DES NOMS LOCAUX CONTENUS dans ce volume de Plans</p>			
A		<i>L. la f. de</i>	<i>Bourg 29. 873.</i>
<i>L.</i>	<i>Afforetz 30. 51.</i>	<i>Montet</i>	<i>Bourg 51. 53.</i>
<i>L. par ce</i>	<i>Almond 36</i>	<i>St. Julien</i>	<i>Bourg 51. 53.</i>
<i>L. par ce</i>	<i>Almond 36</i>	<i>St. Julien</i>	<i>Bourg 25.</i>
B		<i>L. la</i>	<i>Bourg 31. 32 & 33.</i>
<i>L.</i>	<i>Baptiaux 26. 27.</i>	<i>L. la</i>	<i>Boutaz 28. 69.</i>
<i>L.</i>	<i>Barme 36. 57.</i>	<i>L. la</i>	<i>Buloz 20.</i>
<i>L.</i>	<i>Bataille 36</i>	C	
<i>L.</i>	<i>Bauregard 57. 59.</i>	<i>L. la</i>	<i>Carax 18.</i>
<i>L.</i>	<i>Baunevy 38.</i>	<i>L. la</i>	<i>Carax 67.</i>
<i>L.</i>	<i>Banson 53. 8. 54.</i>	<i>L.</i>	<i>Chablecroix 21. 8. 39.</i>
<i>L.</i>	<i>Berroulet 22.</i>	<i>L.</i>	<i>Chabloz 64.</i>
<i>L.</i>	<i>Bettelin 20.</i>	<i>L.</i>	<i>Chalex 18. 19. 22.</i>
<i>L.</i>	<i>Billiolat 12.</i>	<i>L.</i>	<i>Champex 2. 9. 10. 12.</i>
<i>L.</i>	<i>Biolar 9.</i>	<i>L. par ce</i>	<i>Champs 53. 54.</i>
<i>L.</i>	<i>Blonnaire 20.</i>	<i>L.</i>	<i>Chapelle 38.</i>
<i>L.</i>	<i>Bocconnex 53. 8. 54.</i>	<i>L.</i>	<i>Champ Rojet 21.</i>
<i>L.</i>	<i>Bonnes 13. 15. 8. 12.</i>	<i>L.</i>	<i>Charbonney 26. 38. 6.</i>
<i>L.</i>	<i>Bourg 53.</i>	<i>L.</i>	<i>Charrvettaz 30.</i>
<i>L.</i>	<i>Bourg 52.</i>	<i>L.</i>	<i>Chastellard 8. 11. 87.</i>
<i>L.</i>	<i>Bourg 51. 50.</i>	<i>L.</i>	<i>Chemin 52.</i>
		<i>L.</i>	<i>Chemins 67.</i>

Fig. 13.- Répertoire alphabétiques des noms locaux. PLAN GEOMETRIQUE du territoire d'Aigle, 1718 (ACV, GB 1.c.1).

Par hypothèse, vous avez situé le bâtiment « Sous-le-Bourg » à Aigle, appartenant suite aux modifications successorales survenues depuis la levée du cadastre vaudois de 1808, à « Jean-Jacques dit Jacques Ansermoz à Aigle ».

- Consulter le *Cadastral de l'Helvétique* correspondant, **GD 1/1** (Fig. 11).
 1. Commander le cadastre original correspondant à la commune, *Aigle*.
 2. Consulter le Répertoire alphabétique, en cahier indépendant, en début volume, **GD 1/1**, p. 1, sous *Ansermoz, Jean-Jacques, dit Jacques*.
 3. Le répertoire vous renvoie au *folio du cadastre*, 81.
 4. Le folio 81 mentionne le numéro des immeubles (noir), 891, la page du plan cadastral d'époque bernoise, **GB 1 c 1**, 113, le numéro d'article (noir), 14, le nom du propriétaire, *Jean-Jacques dit Jacques Ansermoz*, la *Nature des immeubles* (Sous-Bourg, Grange), la contenance et la valeur des fonds.

La période bernoise, 1536-1798

La période bernoise (1536-1798) connaît des « cadastres », équivalents au cadastre original et/ou au registre foncier, sous le vocable de « terriers »³ ou « grosses de reconnaissances » rentiers » ou « cottet », consultables dans la section **F**, « Terriers », utilisés jusqu'en 1798, qui explicitent le contenu des « plans cadastraux », *géométriques* (1700-1798) ou *visuels* (1651-1700).

Les plans géométriques (sous-section **GB**) et les « terriers » (section **F**), levés à l'extrême fin du 18e siècle, font le lien avec la situation de la République Helvétique (1798-1803).

De 1536 à 1651, la propriété foncière est cadastrée sur les « terriers » uniquement, sans plans cadastraux.

Les plans et terriers d'époque bernoise étaient conservés au *Commissariat romand* à Berne jusqu'en 1798, date à laquelle ils furent restitués aux autorités révolutionnaires vaudoises, qui ne sachant qu'en faire les restituèrent partiellement aux communes. La révolte des « Bourla-Papey », en 1802, livra aux flammes certains d'entre eux. La « Liquidation des droits féodaux », en 1805-1806, en mutila une large part. Une partie des terriers rendus aux communes furent rapatriés aux ACV, entre 1946 et 1995. Un solde important est encore déposé dans les communes.

Cette collection est donc fragmentaire.

³ L'introduction de la section **F** « Terriers » comprend un glossaire des principaux termes utilisés, accompagné d'une bibliographie. Voir aussi *Guide des Archives cantonales vaudoises*, 1993, pp. 47-52. Se reporter aux définitions figurant dans les notes 1 et 2, p. 15.

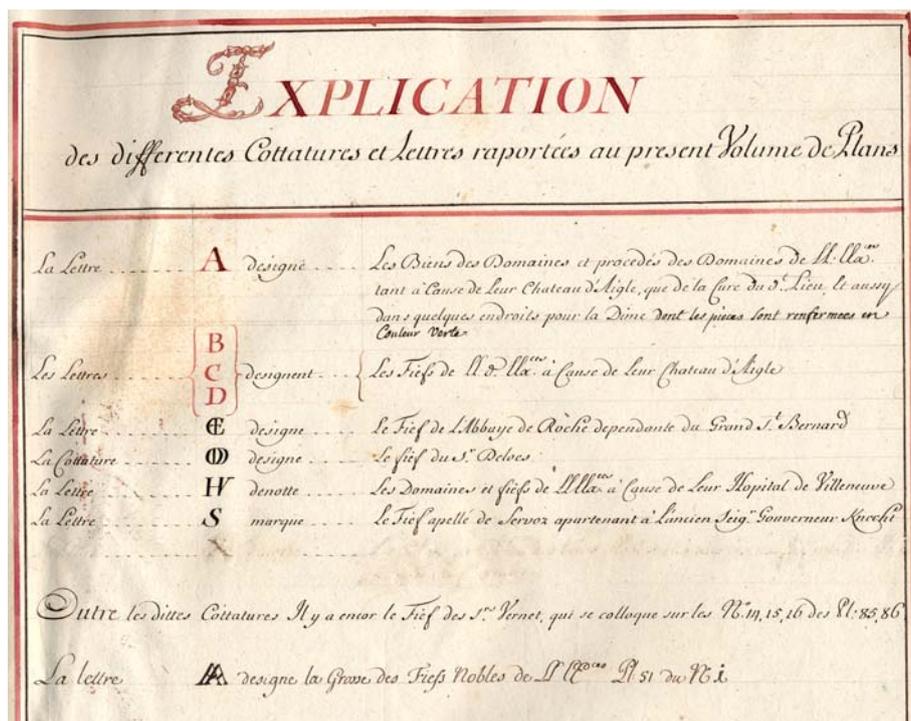


Fig. 14.- PLAN GEOMETRIQUE. Explications. La « cottature » et les lettres rapportées au présent volume, précisent le rattachement juridique des articles : B et C sont du fief de LL.EE. de Berne, un double cercle, du fief de la famille de Loës (ACV, GB 1.c.1).

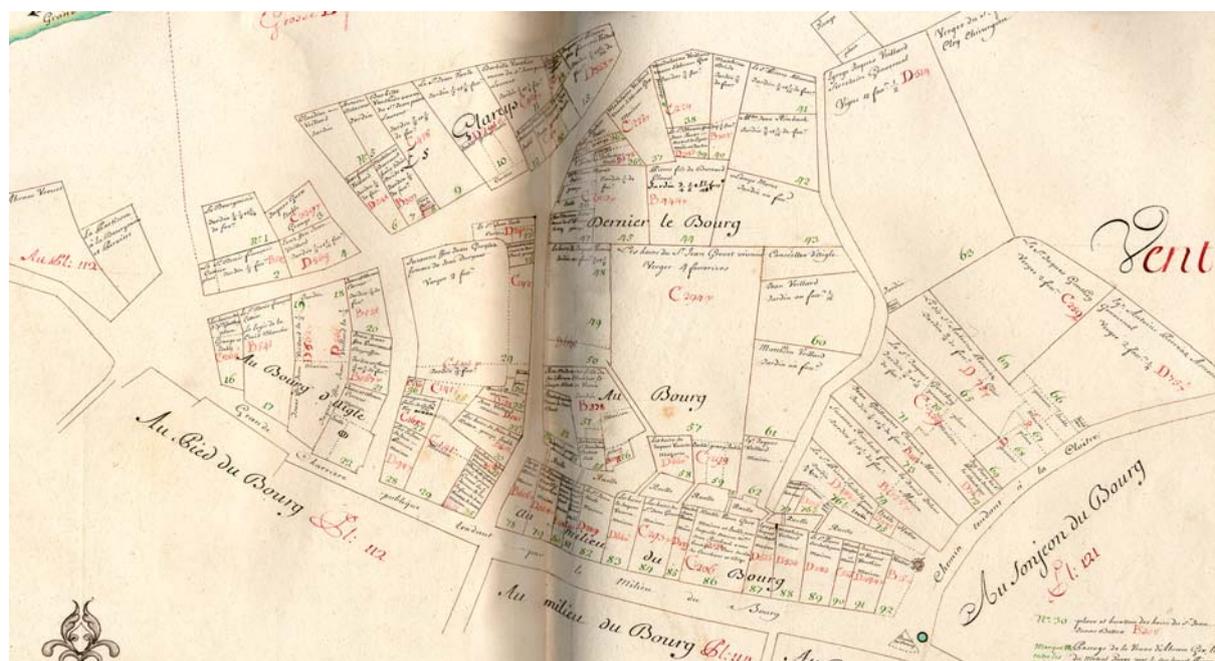


Fig. 15.- « PLANS GEOMETRIQUES ET REGULIERS du territoire de la bourgeoisie d'Aigle, levés par le sieur Commissaire Grenier l'ainé, relatifs à la Grosse de la Rénovation faites en faveur de Leurs Excellences de Berne, au profit de leur château d'Aigle, par les Commissaires Knecht et Tissot, ès années 1718 et suivantes » (ACV, GB 1.c.1). Chaque fonds est localisé par le lieu-dit, le numéro de renvoi de folio (vert), des lettres majuscules rouges (A, B, etc.) et des « Renvois ». Le numéro d'article n'existe pas, remplacé par une lettre majuscule et un numéro (cottature rouge foncé), renvoyant aux terriers (Grosses de reconnaissances) jouant le rôle du cadastre original ou du Registre foncier (ACV, FC 228).

Période bernoise avec « plans géométriques », 1701-1798

Les « Plans géométriques »⁴, sous-section **GB**, volumes reliés, échelles variables, par divisions administratives d'Ancien Régime : communes, seigneuries ou fiefs. Ces plans, levés par arpentage précis « à la planchette », semblables à ceux du 19^e siècle, sont faciles d'accès. (Fig. 15).

Par hypothèse, vous avez situé le bâtiment « Sous-le-Bourg » à Aigle, appartenant suite aux modifications successorales survenues depuis 1798-1802, de la famille Ansermoz aux Veillard.

Consulter le plan géométrique original, fonds **GB** (Fig. 15).

- Commander le/les volume(s) de « plans » couvrant la commune concernée, à la date voulue, soit *Aigle*, **GB 1 c 1**. Plans du territoire de la bourgeoisie d'Aigle, 1718.
 - Consulter le *Répertoire alphabétique des noms de lieux* (lieux-dits), en tête du volume avec renvois par lieux-dits, soit *Sous-le-Bourg*, puis au folio correspondant, 113 (Fig. 13).
 - Ouvrir le *Plan cadastral* au folio indiqué, folio 113.
1. Le double folio représente le parcellaire du bourg avec un découpage différent de celui de 1820-1823.
 2. Chaque bien-fonds du plan porte un « numéro de renvoi de folio » (vert). Celui qui nous intéresse porte le no. 14, bien que les tenanciers soient à cette époque, *Jacques ffeu François Veillard*.
 3. Les biens-fonds portent le nom du lieu-dit, celui du tenancier, sa surface, la nature du fonds (terre ou maison).
 4. Les biens-fonds portent, outre le numéro de renvoi de folio (vert), une lettre et un chiffre rouge (C 561, B 34, etc.), qui renvoie aux *Explications des différentes cottatures et lettres rapportées au présent volume de plans*, soit leurs rattachement juridique, au début du volume. Les *Explications* facilitent l'identification des terriers correspondants. Par ex., les lettres C et B renvoient aux « Fiefs de LL.EE. à cause de leur château d'Aigle », le chiffre indiquant la page ou le folio du terrier correspondant (p. 561 et p. 34). Dans notre cas, l'article no. 14 est flanqué d'un double cercle, indiquant qu'il dépend du Fief des S[ieu]rs deLoës (Fig. 14).
 5. Une fois le lieu délimité, rechercher le terrier correspondant dans la section **F** « Terriers » (équivalent au cadastre original, sous-section **GD** et/ou au Registre foncier, sous-section **GF** du 19^e siècle).
 6. La recherche de « la généalogie » de ce bien-fonds dans les terriers portera dorénavant sur la famille Veillard.

Noter encore :

- Tous les plans ne correspondent pas à un terrier et inversement. C'est pourquoi, les répertoires du fonds **GB** et de la section **F** signalent dans leurs analyses les renvois éventuels entre plans et terriers.
- Les plans géométriques ou visuels sont parfois présents en deux exemplaires, dont l'un se rapporte à la « Grosse de reconnaissances » (la mention sur le bien-fonds est alors « Gr » ou « G ») et l'autre au Rentier (mention « Rent » ou « R »). Les exemplaires n'étant pas exactement semblables, certains portent des mentions ou des mutations intéressantes.

⁴ Anne Radeff, « Lausanne et ses campagnes au 17^e siècle », Lausanne 1980, 333 p. (*Bibliothèque historique vaudoise* 69). Liste des plans visuels et géométriques levés sur l'espace vaudois entre 1651 et 1700, pp. 66-69.

- Les biens-fonds dessinés sur le plan portent parfois la succession des propriétaires/tenanciers sur plusieurs décennies ou mentionnent des « regroupements parcellaires », effectués par achat de biens-fonds par un riche propriétaire.
- Il existe parfois 2 exemplaires du même plan. **Consulter toujours le 2^e exemplaire**, certains Commissaires arpenteurs/notaires au 18^e siècle ayant l'habitude de reporter en **filigrane rouge pointillé**, le parcellaire du plan précédent, en particulier celui du 17^e siècle (Fig. 16).
- Les volumes de plans comportent habituellement en *introduction* une explication sur la manière de lever les plans et de délimiter les communes ou les fiefs (par couleur, par lettres A, B, C, etc.).

Consulter les « terriers » et/ou « grosses de reconnaissances », section **F** (Fig. 17).

- Localiser la commune qui vous intéresse par l'*Index des « terriers » de la section F* par noms de lieux (hameaux, villages ou communes), soit *Aigle*.
- L'*Index des « terriers »* vous indique le nom de la commune ou du hameau rattaché à la commune, les dates où les terriers ont été levés par les commissaires et les volumes conservés aux ACV (mais pas leur analyse), leur distinction par bailliage (**Fc**, Aigle et Gessenay, **Fd**, Villeneuve, **Fe**, Vevey et Chillon, etc.) et leur cote numérique.
- Se reporter au *Répertoire de la section F*, qui analyse les terriers, soit les terriers **Fc 228-230**, Reconnaissances des commissaires Knecht et Tissot pour LL.EE. de Berne, à cause du Château d'Aigle, 1718-1719.
- Le « Terriers » (Grosses ou Rentiers) débutent habituellement par un *Répertoire des lieux et des tenanciers*, renvoyant au folio dans le corps du volume. Chaque reconnaissance indique le lieu-dit, décrit les biens immobiliers, mentionne le nom du tenancier (parfois même le nom des tenanciers précédents), la nature du fonds (bâtiment, terre, vigne), sa surface, sa valeur et parfois même renvoie à d'autres sources cadastrales ou notariales. La reconnaissance porte en marge un renvoi au folio du plan et le numéro de l'article (par ex. : Pl. 25, no. 3).
- Commander le/les terriers susceptibles de vous renseigner.

Les « plans visuels », 1651-1700, fonds GB

Les « Plans visuels », fonds **GB**, volumes reliés, sans échelle métrique, couverture cantonale partielle, par divisions administratives d'Ancien Régime (communes, seigneuries ou fiefs), sont levés à vue, sur place, sans arpentage. Ils sont difficiles d'accès et de compréhension, mais donnent néanmoins une « image » du territoire, communes ou fiefs, plus qu'un « relevé topographique ».

Les « plans visuels » sont également accompagnés de « terriers ».

Consulter les *plans visuels*, fonds **GB** (Fig. 18).

- Pratique identique à la consultation des *plans géométriques*.

Consulter les « terriers » et/ou « grosses de reconnaissances », section **F**.

- Pratique identique à la consultation des *terriers*, accompagnant les *plans géométriques*.

Période bernoise sans plans, 1536-1651

Les sources *cartographiques* n'existant pas encore, seuls les « terriers », (« Grosses de reconnaissances » « Rentiers » ou « Cottets ») de la section **F**, ou les minutes *notariales*, de la



Fig. 18.- PLANS VISUELS de Belmont-sur-Lausanne, 1691, levés à vue, sans arpentage, pour localiser les fonds sur le terrain. Précision aléatoire quant à la surface des biens-fonds. Relève le nom du tenancier, la nature des fonds et leur valeur (ACV, GB 127 a 2).

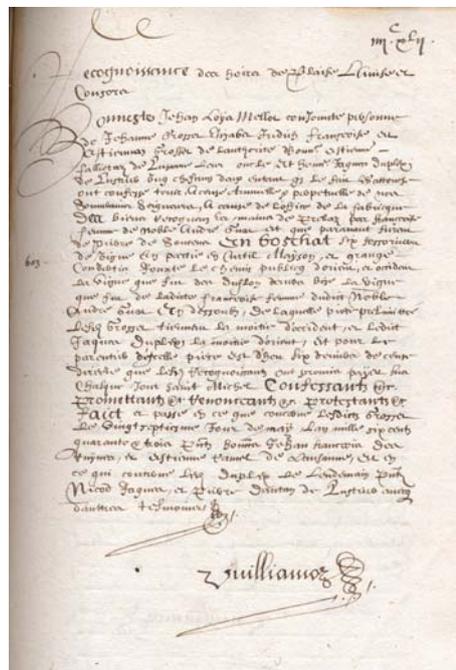


Fig. 19.- RECONNAISSANCES pour LL. EE. de Berne, rière [sur le territoire de] Lutry , 1620. Les reconnaissances du 17e siècle, comme les acte s notariés antérieurs, fournissent des renseignements aussi précis que celles du 18e siècle, mais leur lecture bute sur des difficultés paléographiques. Acte du notaire Vuilliamoz. (ACV, Ff 166, fol. 442).

section **D** (1360-1837), sont susceptibles de vous fournir des informations. De 1536 à 1651, le pouvoir bernois a poursuivi la pratique établie durant la période savoyarde (1250-1536).

Le 16^e siècle est l'âge d'or des « terriers ». Leur dépouillement est long et leur résultat aléatoire. Vous serez confrontés à des difficultés « paléographiques » (lecture des écritures anciennes) et à la présence du latin (avant 1536).

Consulter les terriers de la section **F**, 1651-1701 (Fig. 19).

- Localiser le bailliage (ou le district), puis la commune et le lieu-dit où se trouve le bien immobilier qui vous intéresse (domaine ou bâtiment).
- Consulter l'*Index des « terriers »*, section **F**, débutant au 15^e siècle, localisant les lieux-dits, villages et communes avec renvois aux cotes du répertoire des *terriers* (*grosses*, *rentiers*, *cottets*), puis examiner le *Répertoire de la section F « Terriers »*, décrivant précisément le contenu des « terriers » encore conservés.
- Sélectionner les terriers (section **F**) qui vous intéressent.
- Consulter prioritairement le *Répertoire des noms de lieux et des tenanciers* placé habituellement en tête du volume. Se reporter à la page correspondante.
- Dépouiller le contenu des reconnaissances.

Consulter les minutes notariales, section **D**, 1360-1837 (Fig. 19).

Les sources *notariales* (section **D**, Notaires, 1360-1837) possèdent habituellement en tête des minutes un répertoire alphabétique des personnes avec renvois aux pages du registre.

- Consulter le *Répertoire des notaires* de la section **D**, et déterminer le bailliage dans lequel est localisé le territoire qui vous intéresse. L'introduction de ce répertoire indique les noms des bailliages d'époque bernoise.
- Repérer le/les notaire(s) ayant instrumenté dans le territoire (commune) qui vous intéresse.
- Dépouiller leurs actes en vous aidant des répertoires quand ils existent.
- Les minutes notariales de la section **D** sont consultables exclusivement sur microfilms.

La recherche dans ces sources foncières et notariales s'avère longue et aléatoire.

La période savoyarde et épiscopale, 1250-1536

Consulter les répertoires des sections **A**, *Epoque savoyarde et épiscopale* (période du 13^e au 16^e siècles), **C**, *Parchemins et papiers* (périodes savoyarde, bernoise et début de la période cantonale) et du fonds **IB**, *Inventaire blanc* (1760), ainsi que les minutes notariales de la section **D**, pour repérer des « extentes », « grosses de reconnaissances », des hommages » et des procédures.

En plus des difficultés « paléographiques », les textes antérieurs à 1536 sont écrits en latin.

Vous possédez un bâtiment historique

Fonds d'archives officiels et privés consultables aux ACV

Si vous possédez/habitez une demeure à caractère historique et selon la localisation de vos propriétés, plusieurs fonds d'archives consultables aux ACV ou des publications encyclopédiques fournissent des renseignements sur le patrimoine bâti.

- Les Archives des monuments historiques (**AMH**), documents originaux consultables sur microfiches, copie au *Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)* à Lausanne, 1724-1974.
- Section Monuments historique et archéologie, **S 18** (1890-1945) ; **S 60** (1886-1992); **SB 12** (1834-1927); **SB 13** (1899-1940); **SB 26** (1886-1992). URL [www.dinf.vd.ch/chapitre Patrimoine bâti](http://www.dinf.vd.ch/chapitre_Patrimoine_bâti), rubrique *Monuments et sites*.
- Bâtiments de l'Etat (châteaux, cathédrales, cures, collèges, écoles, etc.) consultables en original pour les plus anciens ou sur microfiches pour les plus récents, **K IX 1200-1299** et **S 34** (1809-1937/1973).
- Fonds privés d'architectes marquants, sections **P** et **PP** : **P Vouga** (Jean-Pierre, 1914-2000); **PP 68**, Mercier (Georges, 1901-1921); **PP 100** Blondel (Louis), **PP 110** Bach (Eugène), **PP 308** Vetter (William-F., 1927-1984); **PP 315** Chardonnens (Henri, 1932-1978); **PP 347** Bosset (Louis, 1905-1950) ; **PP 420** Perregaux (Henri et famille); **PP 546**, Jaccottet (Claude, 1941-1993) ; **PP 549**, Margot (Pierre, 1940-1993).
- Archives de mandats de recherche confiés à des historiens, en particulier *La Maison rurale du Canton de Vaud*, **SB 2** et **SB 112**.
- Sociétés et associations: **PP 565** Société d'art public (1925-1997) ; **PP 807** L'Oeuvre, (1888-2003).
- Archives de la construction moderne (ACM), Ecole polytechnique fédérale, Lausanne URL www.acm.epfl.ch

Consulter la bibliographie sommaire à la fin du *Guide*, p. 27.

Apports des administrations extérieures aux Archives cantonales vaudoises

Services de l'Etat de Vaud

L'Office de l'Information sur le Territoire (OIT) à Lausanne gère la mise à jour et la diffusion des données numériques de la MENSURATION OFFICIELLE, après 1963, dont le PLAN CADASTRAL, en général à l'échelle 1 :500 ou 1 :1.000 (ou 1 :5.000 en zones montagneuses) et le PLAN D' ENSEMBLE au 1 :5.000 ou au 1 :10.000. Il offre la consultation gratuite des données de la mensuration numérique (base de données cadastrale officielle, BDCO) saisie depuis 1963. URL www.vd.ch/fr/organisation/service/information-sur-le-territoire

L'OIT a également développé un logiciel de consultation gratuit du *cadastre numérique*, « Géoplanète », URL www.geoplanet.vd.ch, indiquant le lieu, le numéro de parcelle, le nom du propriétaire, la surface, etc. En activant le lien «Vers le Registre foncier», vous obtiendrez, contre paiement, toutes les informations en possession des Registres fonciers.

Si vous possédez un bâtiment « historique », le *Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)* à Lausanne tient à jour les « Archives des Monuments historiques, 1724-1974 » (**AMH**) constituées essentiellement par la documentation et les recherches en cours sur les bâtiments d'intérêt historiques. Il a aussi organisé le *Recensement architectural du Canton de Vaud*, aujourd'hui achevé URL [www.dinf.vd.ch/chapitre Patrimoine bâti](http://www.dinf.vd.ch/chapitre_Patrimoine_bâti), rubrique *Monuments et sites*.

Communes

- Le Greffe municipal et/ou le Service technique (inter)communal, conservent aussi le *Recensement architectural du Canton de Vaud*.
- Si votre bâtiment n'est pas classé et qu'il est de construction récente, le Greffe municipal et/ou le Service technique, conservent les « dossiers de mises à l'enquête publiques » depuis 1963.

Si vous désirez en savoir davantage, le fonds **Ai** comprend tous les « Répertoires des archives communales », de toutes les communes du canton. Ces répertoires sont consultables en salle de lecture des ACV. Consultez également la base de données associée au « Panorama des archives communales vaudoises, 1401-2003 », Lausanne 2003 (*Bibliothèque historique vaudoise* 124), Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961, URL www.archives-cantoniales/communes/accueil.aspx

Recherches complémentaires

Altimétrie et relief- Nivellement général de la Suisse

Les « plans cadastraux, de nature fiscale et juridique, ne disposent ni de données altimétriques, ni de hachures ou de courbes de niveaux susceptibles de marquer le relief. Ces renseignements topographiques, conséquence du « nivellement générale de la Suisse », établi dès 1832, sont reportées sur le « Plan d'ensemble », d'où fut réalisée « La mensuration cadastrale suisse », actuellement mise à jour.

La première carte mentionnant le relief par des hachures est l'œuvre du géographe genevois Henri Mallet (1727-1811), dont la « Carte de la Suisse romande qui comprend le Pays de Vaud et le gouvernement d'Aigle, dépendant du Canton de Berne [...] », levée en 1781, connut un franc succès. Son successeur, le Général Guillaume-Henri Dufour (1787-1885), leva une carte du Canton de Vaud, avec le relief en hachures, qui parut de 1832 à 1864. La publication de l'« Atlas topographique de la Suisse », par le Colonel Hermann Siegried (1819-1879), levé à l'échelle du 1 :25.000 pour le plateau et le Jura et au 1 :50.000 pour les montagnes, débuta en 1868 pour s'achever en 1901. Le relief est représenté par des courbes de niveaux à équidistance et par ombrage. L'altitude est indiquée par des points de nivellement scellés sur tout le territoire, dont le point de départ est le « Repère dit Pierre de Niton (RPN) », dans le port de Genève, coté 376,64 mètres sur mer, porté ultérieurement à 376,86 m.

Le relevé cartographique vaudois le plus précis en terme altimétrique est le « Plan d'ensemble », levé entre 1920 et 1968, sur plaques d'aluminium, consultable sous la cote **SB 44**.

Plans d'ensemble

- Plan d'ensemble, sur plaques d'aluminium, couverture cantonale partielle, échelles 1 :5.000 et 1 :10.000, 1920-1968, **SB 44**.
- Plan d'ensemble, sur papier, couverture cantonale partielle, échelle 1 : 5.000, 1931-1951, série **GQA**.
- Plan d'ensemble, sur papier, verre, film, couverture cantonale partielle, échelle 1 : 10.000, 1954-1986, série **GQB**.
- Plan d'ensemble, sur films, couverture cantonale complète, échelles 1 : 5.000 et 1 : 10.000, 1987-1992, **SB 15 a et b**.
- Plans d'abornement à la suite d'expropriation, couverture cantonale partielle, échelles 1 :500 et 1 :1 :000, 1905-1938, **SB 149**.

Cartes topographiques imprimées

Collections de cartes publiées, couverture cantonale complète, 19^e et 20^e siècles :

Mensuration cadastrale suisse (1931-1989), série **GQA**.

Carte nationale de la Suisse au 1 :25.000 et au 1: 50.000 (1925-1986), séries **GQF, GQG, GQH, GQJ**.

Atlas topographique de la Suisse, Siegfried (1870-1952), série **GQS**.

Carte du canton de Vaud (1861-1914), **GQC**.

Atlas topographique de la Suisse, Dufour (1853-1864), série **GQC**.

Cartes de communes

Une collection de cartes imprimées, manuscrites et/ou aquarellées de communes, du 17^e au 21^e siècles est consultable par le biais du *Répertoire des cartes de communes*, fonds **GC 1000- 1400**.

Les communes sont inventoriées par numéro officiel (numéro cadastral) et par district.

Cartes régionales (bailliages, districts)

Une vaste collection de cartes imprimées, manuscrites et/ou aquarellées du 16^e au 21^e siècles, est consultable par le biais du *Répertoire des cartes par catégories*, fonds **GC 1-2400** (hormis les cotes **GC 1000-1400** réservées aux communes).

Citons les principaux chapitres à titre d'exemples: Délimitations internationales (Vaud et France) et intercantionales (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Genève et Valais), Bailliages et districts, Domaines de l'Etat, Bâtiments de l'Etat, Antiquités (anciennes cartes archéologiques), Cartes hors du Pays de Vaud, Cartes imprimées isolées.

Environnement

La carte topographique est un excellent vecteur de réflexion à celui qui veut comprendre au travers de ses biens l'histoire *rurale*, l'expansion *urbaine* et /ou le développement *industriel*.

Une vaste collection de cartes topographiques, qu'il s'agisse de « Plans d'ensemble » ou de « Cartes imprimées », reflète l'évolution du paysage vaudois, accessible par le biais des répertoires des fonds **SB (15, 44 et 149)**, **GC** et **GQ**, du 16^e au 21^e siècles.

Toponymie

La toponymie a pour objet l'étude des noms de lieux, soit l'explication de leur signification et/ou de leur origine. La microtoponymie des parcelles permet d'évoquer un paysage ancien, avec sa végétation, ses cultures et ses animaux. Une simple liste de toponymes courants permet d'en montrer toute la richesse, par exemple : la géographie (La Vallée), les animaux (Le Saut du Loup ou la famille Prenleloup), la végétation (Les Grands Bois), la qualité de la terre (Les Paccots), la production agricole (La Châtaigneraie), les édifices (L'Abbaye), les défrichements (Les Esserts), les routes et chemins (Le Gué), les noms de personnes (La Bugnonnaz).

Généalogie

Les plans géométriques et visuels d'Ancien Régime, ainsi que les terriers, portent des indications utiles sur la succession des propriétaires et la graphie des patronymes.

Certains frontispices de plans contiennent des renseignements héraldiques.

Bibliographie sommaire

Généralités

BALTENSPERGER, Jacob, *La mensuration cadastrale suisse*, Département fédéral de justice et police et Société suisse des géomètres, Berne 1937.

BERCHER, André, *Evolution du cadastre vaudois entre 1954 et 1995*, Lausanne 1995.

BESSON, Charles, *175 ans de cadastre vaudois*, MPG (Revue Mensuration, Photogramétrie, génie rural), 7/1978.

DESSEMONTET, Olivier, *Memorandum pour l'usage des anciens plans cadastraux*, Lausanne, 1967, 7 p. (dactyl.)

HEGG, Louis, *Etude sur le cadastre*, Lausanne 1923.

HEGG, Louis, *Le cadastre vaudois*, Lausanne 1947.

MARECHAL, Michel, *Ages et usages du cadastre*, publication du Service éducatif des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes 2002, 56 p., ill.

MONITION, Thierry, « Le cadastre vaudois au XIXe siècle », Lausanne 1989, 243 p. (*Bibliothèque historique vaudoise* 98).

PICTET, Robert, « Cadastration et fiscalité aux XVIIe et XVIIIe siècles » : l'exemple de Belmont-sur-Lausanne », dans *Revue historique vaudoise* 1981, pp. 9-47.

RADEFF, Anne, « Lausanne et ses campagnes au XVIIe siècle », Lausanne 1980, 333 p. (*Bibliothèque historique vaudoise* 69).

ZÖLLY, Henri, « Les bases géodésiques des mensurations et de la cartographie dans le canton de Vaud. Aperçu historique », extrait de la *Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières*, Winterthour 1937.

Bâtiments historiques

BIERMANN, Charles, *La maison paysanne vaudoise*, Lausanne 1946.

BIERMANN, Charles, « La maison du vigneron vaudois », dans *Recueil de travaux publiés à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de l'Université*, Faculté des lettres, Lausanne 1936.

BISSEGGER, Paul, « Morges », t. 5, dans les *Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud* 91, Bâle 1998.

FONTANNAZ, Monique, *Les cures vaudoises. Histoire architecturale, 1536-1845*, Lausanne 1987 (*Bibliothèque historique vaudoise* 84).

GILLIARD, Frédéric, *La maison bourgeoise dans le Canton de Vaud*, 2 vol., Genève 1925 et 1922 (rééd. Slatkine 1983).

GLAUSER, Daniel et RAYMOND, Denyse, « La maison rurale dans le canton de Vaud : Le Jura vaudois et ses contreforts, » t. 1, Bâle 1989 (*Les maisons rurales de Suisse* 16) ; t. 3, « De La Côte à la Venoge » (*Ibid.* 18) ; t. 4, « Du Gros-de-Vaud à la Broye », (*Ibid.* 19).

GRANDJEAN, Marcel, « La ville de Lausanne », t. 1, dans les *Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud* 51, Bâle 1965 ; « La ville de Lausanne, édifices publics », t. 3, dans *MAH* 69, Bâle 1979 ; « Lausanne, villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise », t. 4, dans *MAH* 71, Bâle 1981.

Inventaire suisse d'architecture (INSA), publié par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse, Berne : « Lausanne 1850-1920 », t. 5, 1990 ; « Montreux », t. 7, 2000 ; « Vevey », t. 9, 2003.

Toponymie

POLLA, Louis, *Lausanne 1860-1910 : maisons et quartiers d'autrefois*, Lausanne 1969.

POLLA, Louis, « Maisons et quartiers d'autrefois », *24 heures*, 1960 1986 et suiv.

RAYMOND, Denyse, « La maison rurale dans le canton de Vaud : Préalpes-Chablais-Lavaux », t. 2, Bâle 2002 (*Les maisons rurales de Suisse* 17).

BOSSARD, Maurice et CHAVAN, Jean-Pierre: *Nos lieux-dits. Toponymie romande*, Payot 1990, 324 p., ill. (*La Mémoire du lieu*).

JACCARD, Henri, *Essai de toponymie: origine des noms de lieux-dits de la Suisse romande*, Lausanne 1906, XIX+558 p. (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2^e série, t. 7).

CATTIN, Florence et alii, *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Lausanne, Payot, 2005, 1102 p.

Période médiévale

DOVRING, Folke, « Etude sur le cadastre médiéval en Suisse romande », dans *Revue d'histoire suisse*, 1950/2, pp. 198-243.

MORARD, Nicolas, « Un document inédit sur la seigneurie foncière au Pays de Vaud : l' »*exgtenta nova* » de Palézieux (1337) », dans *Revue historique vaudoise*, 1974, pp. 27-63.

RÜCK, Peter, « Les registres de l'administration capitulaire de Lausanne (XIIIe-XVIe siècle) », dans *Revue historique vaudoise*, 1975, pp. 135-186.

Législation

Sous l'Ancien Régime (1536-1798), la République Helvétique (1798-1803) et la période cantonale (1803-1882), la législation en matière cadastrale relève des ordonnances baillivales et des législations cantonales.

Législation vaudoise

Période bernoise (1536-1798)

Ordonnance de LL.EE. de Berne du 3 janvier 1539, sur l'enregistrement obligatoire des mutations foncières inscrites dans les « terriers » (ACV, Ba 1, fol. 25-28). Confirmations du 19 juin 1626 (Ba 6 bis, p. 24) et du 24 février 1707 (Ba 6 bis, p. 86).

Ordonnance de LL.EE. de Berne du 2 octobre 1673, sur l'introduction des plans visuels en compléments des terriers, rendue à l'occasion de la rénovation des fiefs, (Ba 16/1, fol. 265, 2 octobre 1673)

République helvétique (1798-1803)

Loi du 15 décembre 1800 relative au système d'imposition, base de l'établissement du cadastre (Bulletin des arrêtés et proclamations de la République helvétique [BERH], 1800/V/163).

Arrêté du 10 février 1801 sur l'établissement et la confection du cadastre (BERH, 1801/II/93).

Période cantonale (1803-)

Loi du 18 mai 1804 sur la levée des plans géométriques (Recueil systématique de la législation vaudoise [RSV] 1804/65).

Arrêtés du 14 août 1805 nommant une commission pour la révision des prix du nivellement (RSV 1805/158).

Arrêté du 11 avril 1806 sur la confection des cadastres (RSV 1806/215).

Arrêté du 18 juillet 1806 sur la levée des plans géométriques (RSV 1806/164).

Arrêté du 3 septembre 1806 sur la répartition des frais du cadastre (RSV 1806/200).

Arrêté du 6 février 1812 sur le renouvellement des cadastres et la levée des plans (RSV 1812/26).

Loi du 11 mai 1812 sur les adjonctions ou rattachements au cadastre des bâtiments (RSV 1812/124).

Arrêté du 7 septembre 1812 sur l'exécution de l'arrêté du 11 mai 1812 (Non publié, ACV, K III 81/2, à la date).

Instructions du 12 septembre 1812 sur l'inscription au cadastre des bâtiments neufs (Non publié, ACV, K III 81/2, à la date).

Instructions du 24 février 1827 pour la levée des plans et l'établissement du cadastre.

Décret du 2 janvier 1836 sur la révision du cadastre des bâtiments (RSV 1836/3).

Arrêté du 19 octobre 1836 sur la révision du cadastre des bâtiments (RSV 1836/194).

Arrêté du 10 avril 1840 sur l'établissement d'un nouveau cadastre des bâtiments (RSV 1840/61).

Instructions du 22 octobre 1841 pour la levée des plans et l'établissement du cadastre, modifiées en 1846.

Loi du 5 décembre 1841 sur la révision périodique du cadastre des bâtiments (RSV 1841/216).

Instructions du 5 juillet 1842 pour l'évaluation et l'inscription au cadastre des bâtiments (RSV 1842/314).

Décret du 19 janvier 1849 touchant la révision du cadastre des bâtiments (RSV 1849/46).

Règlement du 5 novembre 1852 pour le bureau du commissaire général (RSV 1852/326).

Loi du 6 décembre 1856 sur la révision annuelle du cadastre des bâtiments (RSV 1856/298).

Instructions du 14 juillet 1857 à ce sujet (RSV 1857/382).

Loi du 18 novembre 1863 sur la rénovation des plans et cadastres (RSV 1863/671).

Arrêté d'exécution du 2 avril 1864 sur l'abornement dans les communes dont les plans sont renouvelés (RSV 1864/108).

Loi du 15 janvier 1875 sur la révision des taxes cadastrales (RSV 1875/16).

Arrêté du 23 janvier 1877 sur l'entrée en vigueur des nouvelles taxes (RSV 1877/32).

Loi du 30 septembre 1878 sur la révision annuelle du cadastre des bâtiments (RSV 1878/209).

Loi du 20 janvier 1882 sur l'inscription des droits réels dans le cadastre (RVS 1882/25).

Décret du 15 mai 1882 instituant un registre cadastral (RSV 1882/195).

Loi du 30 août 1882 sur le cadastre (RSV 1882/337).

Tableau des communes en rénovation du cadastre en 1882 (RSV 1882/395).

Loi du 6 mai 1886 sur l'entrée en vigueur de la loi de 1882 sur le cadastre (RSV 1886/192).

Règlement du 24 février 1899 pour l'établissement des plans et cadastres (RSV 1899/ 30).

Arrêté du 3 avril 1903, concernant la conservation des plans et cadastres et les finances à percevoir par l'Etat et les communes pour consultation des droits réels (RSV 1903/68).

Arrêté du 25 mars 1905 sur la vérification technique des plans d'abornement (RSV 1905/96).
Loi du 24 août 1911 sur le registre foncier (RSV 1911/279).

Règlement du 19 décembre 1914 sur les mensurations cadastrales dans le canton de Vaud (RSV, 1914/455).

Arrêté du 2 octobre 1915 relatif aux frais de la conservation du cadastre dans le canton de Vaud et à la subvention fédérale applicable (RSV 1915/227).

Loi du 28 novembre 1918 sur l'introduction du registre foncier fédéral dans le canton de Vaud (RSV 1918/729).

Depuis cette date, la législation vaudoise applique la législation fédérale.

Loi du 28 mai 1941 sur le registre foncier (RSV 1941/206).

Loi du 23 mai 1972 sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire (RSV 1972/138).

Remaniements parcellaires

Loi du 21 mai 1907 sur les améliorations foncières (RSV 1907/196), du 28 août 1912 sur les remaniements parcellaires et sur les rectifications des limites des terrains à bâtir (RSV 1912/232).

Règlement du 4 janvier 1916 pour l'exécution des remaniements parcellaires (RSV 1916/5).

Loi du 29 novembre 1961 sur les améliorations foncières (RSV 1961/431).

Législation fédérale

Mensuration officielle

Généralités

Loi fédérale du 22 décembre 1893 concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération (RO 14/174).

Code civil suisse [CCS] du 10 décembre 1907, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1912, art. 950 et art. 38, 39, 41, 41 du Titre final (RS 2/514).

Instructions techniques

Instructions sur les mensurations cadastrales suisses du 15 décembre 1910 (Recueil officiel [RO] 26/1130), du 30 décembre 1924 (RO 41/4), du 5 janvier 1934 (RO 50/28) et du 12 mai 1971 (RO 1971/704), et sur l'application du traitement automatique de l'information dans la mensuration parcellaire du 28 novembre 1974 (RO 1975/109 et 115).

Ordonnances sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992 (RO 1992/2446), du 28 janvier 1998 (RO 1998/270), du 9 septembre 1998 (RO 1998/214) et du 7 mars 2003 (RO

2003/507), complétée par les ordonnances sur la mensuration officielle (OTEMO) du 10 juin 1994 (RO 1994/1864), du 22 mars 1995 (RO 1995/1226) et 11 mars 2003 (RO 2003/514).

Instructions pour la triangulation du IVème ordre du 10 juin 1919 (Recueil systématique [RS] 2/551), pour l'abornement et la mensuration parcellaire du 10 juin 1919 (RO 35 /459) et pour la conservation des points fixes de mensuration du 14 mars 1932 (RS 2/571).

Instructions du Département fédéral de justice et police [DFJP] pour l'établissement des plans d'ensemble des mensurations cadastrales et de ses copies du 24 décembre 1927 (RO 43/584), du 25 juin 1930 (RO 46/466-467), du 25 juillet 1955 (RO 1955/823), ainsi que pour la mise à jour des copies à l'échelle 1:1'000 des plans cadastraux du 23 décembre 1932 (RS 2/607).

Instructions pour l'emploi de la méthode des coordonnées polaires avec mesure optique des distances dans les mensurations cadastrales suisses du 18 octobre 1927 (Feuille fédérale, 1927 II 742).

Prescriptions et explications relatives aux plans cadastraux originaux sur plaques d'aluminium du 15 janvier 1929.

Participation financière de la Confédération

Arrêtés fédéraux concernant la participation de la Confédération aux frais de mensuration cadastrale du 13 avril 1910 (RO 26/1110), du 17 novembre 1911 (RO 27/910), du 5 décembre 1919 (RO 35/1004), du 6 janvier 1920 (RO 36/57), du 13 novembre 1923 et rapport y relatif du DFJP du 11 septembre 1923 (Feuille fédérale, 1923/III/301), du 8 octobre 1964 (RO 1964/897), du 22 mars 1965 (RO 1965/237), du 27 septembre 1967 (RO 1967/1676), du 9 mars 1978 (RO 1978/581), du 14 décembre 1984 (RO 1984/1504) et du 20 mars 1992 (RO 1992/2461), .

Remaniements parcellaires

Arrêtés fédéraux concernant l'encouragement des remaniements parcellaires du 23 mars 1918 (RO 34/400) et du 20 novembre 1945 (RO 61/975).

Toponymie

Arrêté fédéral concernant la détermination des noms locaux lors des mensurations cadastrales et leur orthographe du 22 février 1938 (RO 54/85).

Ordonnance fédérale concernant les noms de lieux, des communes et des gares du 30 décembre 1970 (RO 1970/1655), du 30 janvier 1991 (RO 1991/ 370), du 1^{er} décembre 1997 (RO 1997/2779), du 25 novembre 1998 (RO 1999/704).